SUICIDES DE M. WACQUEZ-LALO
ancien maire de Loos
ET DE Mme WACQUEZ-LALO

MORT DE M. WACQUEZ

Deux suicides dramatiques viennent de mettre en émoi la commune de Loos.

M. Wacquez-Lalo, ancien maire de cette commune, âgé de 77 ans, s'est suicidé avec sa femme, qui en avait 67, en s'asphyxiant avec un réchaud qu'ils avaient allumé dans leur chambre.

Avant de mourir, M. Wacquez-Lalo avait averti de sa détermination par lettre M. Georges Potié, maire d'Haubourdin. Ce dernier ne reçut cette lettre qu'avec son courrier vendredi matin.

Il s'empressa d'accourir. Les deux infortunés respiraient encore faiblement et M. Wacquez ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Quant à Mme Wacquez, elle a pu être ramenée à la vie.

La famille Wacquez-Lalo

M. Auguste Wacquez-Lalo était né à Sedan en 1816. Il avait donc près de 78 ans. Après avoir voyagé pendant plusieurs années et collaboré à divers journaux et revues d'Augsbourg et de Munich, il revint à Lille en 1848 où il se lança dans la politique militante la plus avancée.

Il fonda même un journal *Le Peuple* qui ne vécut que fort peu de temps. Lors de l'établissement du second empire, M. Wacquez abandonna la politique pour s'occuper à peu près uniquement de publications, d'instruction primaire. Dans ses dernières années, il publia pour le compte de la maison Hachette, plusieurs livres de géographie et de cartographie.

M. Wacquez avait épousé en secondes noces, Mlle Lalo, sœur du musicien bien connu qui est, on le sait, originaire de Lille.

De sa première union était né un fils qui habite Lille, rue Philippe de Comines et est représentant d'une maison de droguerie.

De sa deuxième union, M. Wacquez n'avait eu qu'une fille qui est morte à l'âge de 19 ans.

Aux dernières élections municipales, M. Wacquez qui, de son séjour en Allemagne et de son passage dans la politique, avait conservé des opinions socialistes absolument anti-religieuses, fut élu conseiller municipal et bientôt après choisi comme maire de Loos.

Mais, il y a environ un an, à la suite de démêlés assez vifs avec son Conseil, il avait donné sa démission et avait été remplacé par M. Georges Potié.

Il y a environ un an, à peu près à cette époque, M. Wacquez, qui souffrait de l'œil gauche, sentit que sa vue s'affaiblissait. Il dut même, il y a six mois, subir une douloureuse opération.

M. le docteur Dujardin lui enleva l'œil malade. Mais l'œil droit ne tarda pas à être atteint à son tour et M. Wacquez fut obligé d'abandonner les travaux géographiques auxquels il se livrait.

N'ayant point pour se soutenir dans cette dure épreuve le sentiment religieux, l'infortuné vieillard résolut d'en finir avec la vie et il fit partager à sa femme sa déplorable détermination.

Les préparatifs du suicide

Jeudi dernier, M. et Mme Wacquez-Lalo arrêtèrent froidement les derniers préparatifs de leur mort. Afin d'être plus libres, ils renvoyèrent une jeune fille de 26 ans, nommée Marie Brunel, qui venait coucher chez eux afin de les soigner dans le cas où ils se trouveraient indisposés. Il alléguèrent qu'ils devaient recevoir la visite d'un parent de Paris.

Ceci fait, vers 4 heures du soir, ils adressèrent à M. Georges Potié, maire de Loos une lettre écrite de la main de Mme Wacquez-Lalo dans laquelle ils lui faisaient part de la détermination qu'ils avaient prise.

Cette lettre se terminait en demandant qu'aussitôt que la constatation aurait été faite, d'avertir M. Wacquez fils et un cousin M. Laborde, qui demeure boulevard de la Liberté, en leur disant que leur père et leur parent était très malade.

Vers 6 heures, les deux époux portèrent eux-mêmes cette lettre à la boîte postale qui se trouve à la mairie de Loos et qui est proche de chez eux. M. et Mme Wacquez demeurant en effet, 14, rue Traversière.

Rentrés à leur domicile, les infortunés vieillards préparèrent leur mort et même le linge pour leur inhumation. M. Wacquez écrivit à son fils une lettre dans laquelle il faisait part de ses dernières volontés. Ils placèrent le lit au milieu de la chambre.

Du côté de M. Wacquez fut placé un réchaud chargé de charbon et du côté de Mme Wacquez, un poêle bourré de bois de charbon et de chiffons ; puis, ils se couchèrent vers minuit et demi après avoir allumé le réchaud et le poêle.

La découverte du suicide

Vendredi, à 8 heures du matin, M. Georges Potié, en dépouillant son courrier, trouva la lettre de M. Wacquez dont nous parlions plus haut.

M. Georges Potié, tout bouleversé par cette funeste nouvelle, s'empressa d'aller chercher M. le docteur Pruvost, qui demeure dans une maison attenante à la mairie et fit prévenir le commissaire de police par l'intermédiaire du garde Coi.

M. Potié arriva le premier rue Traversière, accompagné de M. Pruvost. Ils furent bientôt rejoints par le commissaire de police et les gardes. La porte de la grille n'avait pas été fermée, non plus que la porte extérieure de la maison. Ils montèrent au premier étage où se trouve la chambre à coucher et ouvrirent immédiatement la fenêtre.

Les deux époux étaient couchés dans le lit. M. Wacquez ne donnait plus signe de vie mais sa femme placée plus loin du réchaud, le poêle n'ayant presque rien donné, respirait encore.

M. Pruvost après avoir constaté que M. Wacquez était mort, donna ses soins à Mme Wacquez, qu'il fit transporter dans une autre chambre, où elle ne tarda pas à revenir à elle.

Vers 11 heures, elle était absolument hors de danger. On lui cacha la mort de son mari.

Mme Wacquez, loin de regretter sa tentative, déclarait qu'ils avaient mal combiné leur affaire. « Nous avons manqué notre coup, nous nous y sommes pris trop tard. »

La pauvre femme demande constamment des nouvelles de son mari, dont elle ignore encore la mort.

Les personnes qui l'entourent n'ont point encore eu le courage de lui apprendre la triste vérité.

Vers deux heures, M. Wacquez fils, qu'on n'avait pu trouver immédiatement à son domicile, est arrivé à Loos. On juge de son désespoir.

L'impression à Loos

Cette affaire, comme bien on le pense, a produit une vive émotion à Loos où M. Wacquez était connu de tout le monde. On pense que les deux époux avaient les facultés un peu affaiblies et c'est à cela qu'on attribue la funeste détermination qu'ils ont prise.

M. Wacquez-Lalo dans ses dernières dispositions avait demandé que ses funérailles fussent absolument civiles.

L'enterrement aura lieu à Loos, dimanche, à 3 heures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La distribution des lettres par la poste

Roubaix, 29 décembre 1893.

Monsieur le Rédacteur en chef
du Journal de Roubaix,

Nous venons d'être prévenus, par le facteur de notre quartier, qu'à partir de ce jour il ne sera plus fait par jour, que 2 distributions de nos lettres, soit la suppression de 3 courriers sur 5. Pourquoi cette mesure ? il me semble que s'il y a encombrement de cartes celles-ci peuvent attendre, un retard dans la distribution des cartes ne peut causer aucun préjudice, tandis qu'un retard dans les affaires apporte toujours un préjudice avec lui.

Ne pouvant croire à une semblable décision j'ai voulu vérifier le fait, il est réel; il m'a été répondu que M. le Receveur directeur avait pris cette mesure d'ordre d'intérieur. Cette mesure est plus qu'anormale, l'année dernière ce bureau *unique* des postes télégraphes de Roubaix nous a avisé que les cart subiraient un petit retard, qu'il fallait avant tout songer aux lettres et ne pas entraver les affaires: tout le monde a approuvé.

Pourquoi ce changement cette année ? La mesure de ne distribuer que deux courriers par jour, dont nous avons été avisés par notre facteur, durera *un mois*, pendant ce laps de temps nos correspondants pourront attendre en vain les télégrammes, qui nous sont généralement demandés en réponse aux propositions faites par lettre.

Voilà comment une ville de 120 à 125,000 habitants est déservie. Nous sommes loin des nombreuses distributions qui sont faites en Allemagne et en Angleterre, pays avec lesquels nous sommes journellement en concurrence, il leur sera permis à eux de répondre immédiatement aux propositions et cela bien souvent à notre détriment.

Dernièrement la direction du bureau de Roubaix faisait signer une pétition pour supprimer les distributions du dimanche, *après-midi*, et la fermeture du bureau téléphonique à partir d'une certaine heure; nous avons, je crois, tous signé avec empressement. Est-ce pour vous remercier que M. le Receveur-directeur a pris la mesure vexatoire de ce jour? Nous espérons bien que cette mesure sera rapportée et qu'elle n'a été prise que dans un moment de mauvaise humeur, provoqué par un amas inaccoutumé de cartes. M. le Receveur-directeur des postes et des télégraphes, en réfléchissant, comprendra qu'une ville de l'importance de Roubaix, ne peut être mise dans tel état d'infériorité. Dans le cas contraire nous nous verrions forcés de nous adresser ailleurs pour faire rapporter cette mesure qui est toute spéciale à notre ville et tout bonnement d'ordre d'intérieur et à la convenance du Directeur.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur en chef, l'assurance de ma parfaite considération.

O. LEBURQUE, *négociant*
et au nom de plusieurs négociants-industriels.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 29 décembre.* — COUPS A UN CONTREMAÎTRE. — Le lundi 11 décembre, vers midi, M. Victor Lansberg, contremaître chez M. Cordonnier, sortait de l'établissement, rue Boucher de Perthes à Roubaix, quand il fut assailli par un ouvrier fileur du nom de Joseph Frankhomme. Ce dernier, d'abord arrêté, fut ensuite remis en liberté, mais, traduit en correctionnelle pour coups et blessures, Franchomme est condamné à quinze jours de prison avec application de la loi Bérenger.

AUX SONS DU PISTON. — Trois jeunes gens habitant Menin s'étaient aventurés sur le territoire d'Halluin, et avaient, en pleine nuit, réveillé les échos de leurs chants et des sons d'une fanfare improvisée.

Le garde intervient et veut les faire taire : ils se mettent aussitôt à l'injurier.

C'est ce qui amène sur les bancs de la correctionnelle Alphonse Debrauwer, Hector Vanmeenen et Félix Verstraete qui, malgré leurs dénégations, sont jugés coupables et se voient infliger chacun six jours de prison et onze francs d'amende.

UN BEAU SAUCISSON se balançant, majestueusement appétissant, à l'étalage de M. Huss, boucher, rue de la Gare-guette, à Roubaix, a excité les convoitises d'Adolphe Vermeynen, garçon boulanger à Lille, qui paie son péché de gourmandise de trois jours d'emprisonnement, mais avec sursis.

AU RAMEAU DU PELLEGRIN, à Halluin, Florent Decottignies, ouvrier agricole, âgé de 18 ans, avait exercé des violences sur Bockson et brisé des vitres. Coût : vingt-cinq francs d'amende.

UN BRIS DE CLÔTURE, à Linselles, entraîne contre l'inculpé, Aloys Lenoir, qui *ne comparaît pas*, une peine de trois jours.

COUCHÉ SUR LA VOIE FERRÉE. — Un cuvrier de Leers, Jules Heye aurait été écrasé si le mécanicien l'ayant aperçu à temps n'avait arrêté sa machine. Heye se trouve ainsi en contravention avec les règlements du chemin de fer et encourt une amende de cent francs et une autre amende de cinq francs pour ivresse.

POUR MENDICITÉ, BRIS, IVRESSE, à Roubaix, Eigenbach Constant, deux mois cinq francs d'amende.

INCULPÉS DE COUPS, à Halluin, Denodt Alphonse et Oscar Boucquaert comparaissent tous deux. Denodt est acquitté, Boucquaert est condamné à huit jours.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — *Mutations. Infanterie.* — Par décision ministérielle du 27 décembre 1893, les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci après désignés, savoir :

1er régiment territorial d'infanterie. — MM. Virnot, sous-lieutenant de réserve au 43e; Becquerlau, lieutenant de réserve au 253e ; Dillies, sous-lieutenant de réserve au 253e ; Delcalle, sous-lieutenant de réserve au 253e; Degouy, sous-lieutenant de réserve au 310; Dupont, sous-lieutenant de réserve au 46e.

4e régiment territorial d'infanterie. — MM. Parmentier, sous-lieutenant de réserve au 327e; Nobel, sous-lieutenant de réserve au 327e ; Lepoutre, sous-lieutenant de réserve au 327e ; Helte, sous-lieutenant de réserve au 327e ; Ego, sous-lieutenant de réserve au 327e; Gournay, sous-lieutenant de réserve au 5e.

2e régiment territorial d'infanterie. — MM. Vandamme, sous-lieutenant de réserve au 1er; Mille, sous-lieutenant de réserve au 1er; Laloutte, sous-lieutenant de réserve au 1er; Cannissie, sous-lieutenant de réserve au 1er; Toussaint, sous-lieutenant de réserve au 204e; Duhem, lieutenant de réserve au 204e; Gambier, lieutenant de réserve au 204; Jaclin, sous-lieutenant de réserve au 204e; Ricouart, sous-lieutenant de réserve au 204e.

4e régiment territorial d'infanterie. — MM. Leroy, sous-lieutenant de réserve au 73e ; Dufay, sous-lieutenant de réserve au 73e ; Delaplace, sous-lieutenant de réserve au 273e ; Cresson, sous-lieutenant de réserve au 273e ; Duthilleul, lieutenant de réserve au 273e ; Degardin, sous-lieutenant de réserve au 273e.

5e régiment territorial d'infanterie. — MM. Pellet, lieutenant de réserve au 33e; Godefroy, sous-lieutenant de réserve au 33e; Tricart, sous-lieutenant de réserve au 33e; Delury, sous-lieutenant de réserve au 233; Dieu, sous-lieutenant de réserve au 233e; Drocourt, sous-lieutenant de réserve au 233e.

6e régiment territorial d'infanterie. — MM. Demoncheaux, lieutenant de réserve au 273; Campion, sous-lieutenant de réserve au 273e; Houzet, sous-lieutenant de réserve au 273e; Dubar, lieutenant de réserve au 273e; Lorthiois, sous-lieutenant de réserve au 8e.

7e régiment territorial d'infanterie. — MM. Duquenoy, sous-lieutenant de réserve au 8e; Baëlen, lieutenant de réserve au 235e.

8e régiment territorial d'infanterie. — MM. Fourmanit, sous-lieutenant de réserve au 310e; Delmasure, sous-lieutenant de réserve au 310e; Destombe, lieutenant de réserve au 310e; Collet, lieutenant de réserve au 310e; Rosey, sous-lieutenant de réserve au 8e.

Mutations militaires — *Service du recrutement.* — M. Chudani, capitaine d'infanterie hors cadre, attaché au bureau de recrutement d'Arras, passe au bureau de Sens.

M. Florence, capitaine-major du 3e territorial, passe à Arras.

NORD

Emprunt du département du Nord. — L'*Officiel* promulgue une loi autorisant le département du Nord à s'imposer extraordinairement en 1894 pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

L'hygiène dans les écoles. — Les préfets sont invités à prendre des arrêtés pour prévenir les maladies épidémiques ou contagieuses dans les écoles.

A partir du 1er janvier, l'eau de source, à défaut une eau bouillie, sera mise à la disposition des élèves. Le nettoyage du parquet ou du sol des salles des classes ne sera plus fait à sec, mais au moyen de linges humides, afin de ne répandre aucune poussière.

Hebdomadairement, aux frais de la commune, le lavage s'opérera avec un liquide antiseptique et s'appliquera aux parois aux grandes vacances.

A l'avenir, *non seulement tout enfant atteint d'une maladie contagieuse sera éloigné de l'école, mais* ce cette éviction s'étendra à ses frères ou sœurs et aux élèves habitant la maison.

Les élèves ne rentreront en classe qu'avec un certificat médical, et, après écoulement d'une période de temps égale prescrite par l'Académie de médecine, suivant la *nature de l'affection épidémique.*

Incendie dans une filature à Armentières. — Jeudi matin, un incendie, dont le développement put heureusement être entravé, était signalé à la filature de coton de Mme veuve Dansette, située rue Solférino, à Armentières. Le feu s'était déclaré au premier étage, dans une salle de mélange des cotons, on ignore par suite de quelle circonstance. Grâce à la promptitude avec laquelle les ouvriers et plusieurs personnes dévouées s'occupèrent d'éteindre le feu, tout danger fut définitivement écarté au bout d'une demi heure.

Il y a assurance et les dommages sont peu importants.

Arrestation d'un instituteur adjoint à Rosendaël. — Nous avons annoncé dernièrement la fuite précipitée d'un instituteur adjoint, le sieur Sautrain, accusé d'attentats à la pudeur sur plusieurs de ses élèves. Ce triste personnage vient d'être arrêté par M. Carbonnel, commissaire de Rosendaël. C'est à la gare de la Tente-Verte que cette arrestation a été opérée. Sautrain a été écroué à la maison d'arrêt de Dunkerque.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 29 décembre.* — Marguerite Armieu, rue Jemmappes, cour Vroman 5. — Adèle Defretin, rue des Fossés, impasse Ingouville 33. — Clarie Vandenberge, boulevard de Strasbourg, 36. — Camille Prevost, rue de Roubaix, 31. — Germaine Herlidet, rue de Babylone, 19. — Marcel Montagne, rue de l'Ouest, 8. — Elise Delrée, rue des Parvenus, 91. — Albert Defecroix, boulevard de Metz, cour Saint-Remi 47. — Marthe Malbranckc, rue du Moulin, cour Dubar 5. — Julienne Gyselinck, rue Milton, 6. — Angèle Meirisonne, rue de la Balance, 31. — Flore Delannoy, rue des Palmiers, 7. — Georgette Moucle, rue Monge, 90. — Vincent Dupréelle, rue de Maubeuge, maisons Lefebvre 8. — Raymond Thorel, rue de l'Epeule, 208. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Jeanne Govaert, 9 mois, rue des Longues-Haies, 251. — Philomène Herman, 23 mois, rue des Longues-Haies, 353. — Marie Desplanque, 68 ans, rue Deregnaucourt, 30. — Amélie Puype, 53 ans, Hôtel-Dieu. — Gustave Desrousseaux, 21 mois, rue Monge, 5. — Jean-Baptiste Debonnet, 7 mois, rue de la Banque, cour Dutilleul 7. — Marie Lefebvre, 48 ans, Hôtel-Dieu. — Madeleine Limborg, 14 jours, rue Beaurewaert, cour Poissonnier, 3. — Alexandre Honnoré, 6 mois, rue d'Arcole, cour Jove, 3.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 29 décembre.* — Noël Lahousse, rue Nationale. — Marguerite Vandecapelle, rue Honoré. — Emile Carette, Pont-de-Neuville. — Elise Fontaine, rue du Tilleul. — *Déclarations de décès du 29 décembre.* — Louis Marheim, 79 ans, sans profession, rue Winoc-Choqueel. — Virginie Dassonville, 69 ans, sans profession, ruelle Duvillier.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839
A LA GRANDE MAISON
PARIS
Succursale de LILLE
45 Rue Faidherbe 45 (Ancienne Route de Douai)
MÉDAILLE D'OR
TOUT
CE QUI CONCERNE
L'HABILLEMENT
POUR
HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
Chapellerie, Lingerie, Bonneterie, Chaussures
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

BELGIQUE

Le président du Conseil, M. Beernaert, et la représentation proportionnelle. — Hier a eu lieu, à la Chambre, dans le cabinet de M. le président de Lantsheere, la première séance des douze délégués chargés, par les droites de la Chambre et du Sénat, de négocier une entente avec le ministère sur la question de la représentation proportionnelle. M. Beernaert n'assistait pas à la séance : il avait adressé à la réunion un mémoire pour exposer ses idées.

La discussion a duré plus de trois heures, et une nouvelle réunion est nécessaire. Les délégués se sont engagés au secret le plus absolu. On sait cependant que le débat a porté principalement sur deux systèmes, déjà défendus dans les dernières réunions plénières des droites :

1° l'application de la représentation proportionnelle aux seules élections provinciales, système de M. Moreau d'Andoy, et 2° le système de M. De Smet De Naeyer qui admet la représentation proportionnelle dans les élections législatives, mais appliquée seulement aux arrondissements nommant au moins trois représentants.

M. Beernaert ne garde que peu d'espoir d'obtenir une transaction honorable, et il est de plus en plus décidé à la retraite si la majorité ne lui accorde que des concessions *dérisoires.*

Un discours du Roi. — On annonce que le roi Léopold prononcera un discours politique important sur la situation intérieure du pays, lors des réceptions du jour de l'An.

Le camp de Malmédy. — Une interpellation sera adressée au gouvernement après la rentrée des Chambres au sujet de l'établissement du camp allemand de Malmédy.

Annulation du timbre dominical. — M. Van den Peereboom vient de décider que le timbre dominical sera annulé pour le dimanche 31 décembre.

On sait que ce timbre, créé il y a quelques mois, était destiné aux lettres que les envoyeurs ne voulaient pas qu'on distribuât le dimanche.

Mouscron. — *Un vol de bijoux.* — Vendredi, vers une heure du matin, trois individus se sont introduits, par escalade et effraction, dans la demeure d'un ourdisseur, Félix Nuyttens, hameau du Petit Cornil. Ils ont enlevé, d'un meuble une paire de boucles d'oreilles en argent, valeur quinze francs. Entendant du bruit, ils ont pris la fuite dans la direction d'Aelbeke. Les gendarmes Stockbroeckx, brigadier et Deblende les recherchent activement.

— *Arrestation d'un déserteur.* — Jeudi, vers 7 heures du soir, les gendarmes De Blende et De Koning ont arrêté à Mont-à-Leux, un déserteur, Hippolyte Vanhaecke, natif de Bruges. Vanhaecke avait quitté son corps, le bataillon d'administration en garnison à Anvers, il y a environ un mois. Vanhaecke a été dirigé sur Anvers pour être mis à la disposition de l'Auditeur militaire de cette ville.

Menin. — *Descente de Parquet.* — Le Parquet de Courtrai, composé de MM. Huyghens de Terbecq, procureur du Roi, Debaene, juge d'instruction et Bouttens, greffier, est descendu à Menin, jeudi soir, il s'est occupé de la rixe au cours de laquelle un veilleur de nuit, Auguste-Arthur Ramaux, a été grièvement blessé à l'œil droit dans la nuit de dimanche à lundi, par un ouvrier fondeur, Léon Adelaere, ainsi que nous l'avons relaté.

Plusieurs témoins ont été entendus. Il résulte de leurs dépositions que la culpabilité d'Adelaere ne saurait être révoquée en doute. Son arrestation est maintenue.

— *Vol et tentatives de vol.* — Un vol et deux tentatives de vol ont été commises, pendant trois nuits presque consécutives, au bureau de la recette des contributions indirectes, accises et douanes, située rue de Lille, à proximité du poste de douane. C'est par l'arrière-cour que les malandrins ont pénétré chaque fois dans la maison.

Le vol a été commis dans la nuit du 24 au 25 décembre. Les malfaiteurs ont réussi à s'introduire dans le local à usage de bureau. Ils y ont fait main basse sur une somme de seize francs en menue monnaie qui était enfermée dans un pupitre qu'ils avaient fracturé.

La nuit suivante, ils ne sont pas entrés dans le bureau. Des douaniers les avaient aperçus, et avaient tiré sur eux plusieurs coups de fusil qui les ont mis en fuite sans en atteindre aucun.

La dernière tentative a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi. Les voleurs, sans doute dérangés, ne sont pas entrés dans le bureau.

Tourcoing. — *Arrestation d'une servante de Roubaix, pour vol.* — Nous avons dit dans notre numéro d'avant-hier qu'une servante d'une vingtaine d'années, Marie Cotteret, occupée chez Mme Deblaume, marchande de confections, près de l'église du Saint-Rédempteur à Roubaix, avait dérobé à sa patronne une somme de cent quatre-vingt-cinq francs.

La coupable qui était activement recherchée par la police française a été arrêtée par la police tournaisienne vendredi, vers neuf heures du matin. Après un interrogatoire sommaire, Marie Cotteret a été écrouée à la prison de Tournai et mise à la disposition de M. le Procureur du Roi.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Audience du vendredi 29 décembre.* — DÉLIT DE PÊCHE. — Florent Gallet et Oscar Galliot, brossiers à Lille, ont pêché dans l'Escaut le 15 août dernier avant le lever du soleil sur le territoire de Pecq. Ils ont employé des engins prohibés.

Les deux prévenus font défaut à l'audience.

Ils sont condamnés chacun à vingt-six francs d'amende.

— *Un vol de légumes sur champ.* — Dans la nuit du 22 au 23 juillet 1893, Constant Verduyn, marchand de légumes à Leers (France) a volé une certaine quantité d'oignons dans le jardin d'un boucher, M. Louis Delcroix, demeurant audit Leers. Peu d'instants après, il a porté des coups de poing et de pied à un journalier, Cyrille Vandenberghe, de Leers-Nord, qui l'avait dénoncé au boucher.

Verduyn fait défaut. Il est condamné à un mois de prison et vingt-six francs d'amende pour vol, et à deux *mois de prison et cinquante francs d'amende pour* coups.

— *Coups à un cabaretier et dommage à la propriété.* — La veille de la Toussaint, un domestique de ferme d'Estaimpuis, Camille Vannesle et un garçon boulanger, Louis Castelain, de Wattrelos, ont roué de coups et blessé assez sérieusement un cabaretier, Edouard Debruyne, demeurant à Estaimpuis.

Les malandrins ont ensuite brisé chez lui huit carreaux de vitre et une lampe à pétrole. Vanneste et Castelain s'entendent condamner chacun à quinze jours de prison et dix francs d'amende.

— *Bris de clôture.* — Le tribunal inflige à un cultivateur de Pecq, Léon Lemaire, une peine conditionnelle de huit jours de prison pour bris de quatre carreaux de vitre à la façade de la maison occupée par M. Jules Morel, médecin à Pecq. Les faits se sont passés dans la nuit du 15 au 16 octobre.

— *Emploi d'engins prohibés de chasse.* — Le garde-champêtre d'Estaimbourg a surpris, le 16 novembre, faisant usage d'engins prohibés de chasse, un ouvrier agricole d'Hérinnes, Ch.-L. François. Il encourt de ce chef une amende de cent francs.

A midi, l'audience est levée.

Incendie à Marckeghem. — *Une victime.* — On écrit de cette commune :

Dans la soirée de mardi, un incendie que l'on attribue à la malveillance a détruit la maison du marchand d'ognages Vienne, à Marckeghem-lez-Thielt.

Il n'y avait pas assurance; ce qui est regrettable encore, c'est qu'une servante a péri dans les flammes.

Pour remédier à la plupart des maladies dont souvent la cause est peu connue ou peu apparente, on prescrit des médicaments appelés *dépuratifs* parce qu'ils purifient le sang en entraînant au dehors les matières nuisibles de notre organisme. Le meilleur dépuratif connu est la **Tisane Du solin.** C'est en un mot le meilleur régénérateur des forces et du sang. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon pour un mois de traitement. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 35788

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RIVE-THOMAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste RIVE, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1893, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 29.

Les Religieuses de la Congrégation du Bon Secours vous prient d'assister au Convoi et à la Messe qui auront lieu le mardi 2 janvier 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de leur chère Sœur SAINTE JEANNE-MARIE, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1893, dans sa 69e année, munie des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. — L'assemblée, chez les religieuses de la Congrégation du Bon-Secours, 30, rue Jules Deregnaucourt.

Les meilleurs potages se font avec le **Tapioca Rils.** 35934

LA QUESTION DES ÉTRENNES

(CELLES A DONNER)

M. Duflost, dans la dernière quinzaine de décembre, a passé une matinée devant son bureau, à poser des chiffres, à faire des additions, des soustractions, et, surtout, de nombreuses ratures. Bien des fois, il a été consulter sa caisse et compter son numéraire en faisant une mine fort grise. Enfin, il se lève et se présente devant sa femme, tenant à la main le papier sur lequel il s'escrime depuis son lever.

MONSIEUR, *d'un air moins que satisfait.* — Je viens de dresser la liste des étrennes que nous aurons à donner, et, en allant à la plus sévère économie.. j'arrive encore au chiffre de 916 francs !

MADAME, *bondissant.* — 916 francs d'étrennes ! ! ! Est-ce que tu en envoies dans les colonies ? ! ?

MONSIEUR. — Ecoute le détail. D'abord, 30 francs à notre concierge.

MADAME, *scandalisée.* — 30 francs ! Tu veux donc nous compromettre ? En recevant une aussi énorme somme, cet homme va s'imaginer que nous nous cachons de la police... que nous achetons son silence. — Mets une simple pièce de 10 francs, ce sera suffisant.

MONSIEUR. — Mais le locataire du premier étage lui donne 50 francs.

MADAME. — Parbleu ! oui !... sa femme reçoit des processions de visiteurs !...

MONSIEUR. — Est-ce bien pour ce motif que le mari se montre aussi généreux ?

MADAME. Ah ! le pauvre cher homme, il ne se doute de rien. C'est sa femme qui, redoutant les indiscrétions du portier, aura stimulé la prodigalité maritale. (*Avec fierté*). Une honnête épouse, qui passe la tête haute devant la loge de son concierge, ne doit pas plus de 10 francs d'étrennes, sache-le bien pour ta gouverne.

MONSIEUR, *cédant.* — Va pour 10 francs. Maintenant, j'ai inscrit pour 2 francs chaque garçon de nos divers fournisseurs : épicier, boulanger, fruitier, boucher, etc., qui nous montent nos provisions.

MADAME, *sévèrement.* — Jamais je n'encouragerai l'inconduite de notre cuisinière ! A quelque heure que j'entre dans la cuisine, je trouve cette fille à rire en compagnie d'un de ces garçons.. Je veux bien être bonne, mais je ne tiens pas à être ridicule.. Tu n'obtiendras jamais de moi, je te le répète, que j'encourage, par des pièces de deux francs, les amoureux de cette créature . A propos d'elle, je me plais à croire que tu ne l'as pas inscrite pour des étrennes ?... Je ne puis faire cette injure à ton respect des bonnes mœurs.

MONSIEUR. — Si, je l'avais portée pour 20 francs.

MADAME. — Dès ce soir, je lui donnerai ses huit jours. — Donc, à biffer, cuisinière et garçons.

MONSIEUR. — Alors, je supprime aussi les ouvriers vidangeurs qui, tous les ans, ont l'habitude de se présenter dans les maisons.

MADAME. — Tu ne vas pas me dire aussi qui ceux-là nous montent leur marchandise à la cuisine.

MONSIEUR, *continuant.* — Au facteur cent sous.

MADAME. — Pour quatre lettres qu'il nous a apportées dans l'année... quatre, je les ai comptées.. c'est un peu cher . ça met la lettre à 25 sous.

MONSIEUR. — Oui, mais il t'offre un almanach.

MADAME. Soit ! Qu'il ait ses 5 francs... Seulement, en les lui donnant, tu verras, s'il t'en reste. à lui passer les pièces italiennes qui n'auront plus cours au 1er janvier.

MONSIEUR, *pour suivant.* — Quatre cuisinières à 10 francs par tête, ci : 40 francs.

MADAME, *surprise.* — Où prends-tu ces quatre cuisinières-là ?

MONSIEUR. Dans les quatre maisons amies où nous avons le plus dîné en ville pendant cette année.

MADAME, *d'un ton grave.* Ainsi, Duflost, peu t'importe de faire injure à des amis ou de passer pour un goinfre !.. Oui, oui, fais tes yeux ronds et ta bouche en queue de poule, comme si tu ne comprenais pas ; je ne me laisse plus pincer à ta comédie ; tu sais parfaitement ce que je veux dire... Est-ce que ces dix francs, glissés dans la main de ces cuisinières de nos amis, ne signifient pas : « Soignez-nous bien quand nous viendrons, » et alors vous vous posez en goinfre... ou bien : « Sortez de l'ordinaire pour nous, » ce qui prouve que vous traitez de gargote la maison qui vous héberge. Donc ne rien donner à leur cuisinière, c'est montrer à ceux qui nous reçoivent notre parfaite confiance en leur vif désir de nous bien traiter. — Offrir sa table à des amis, c'est entreprendre leur félicité gastronomique... Telle est ma devise et telle aussi je la suppose pratiquée par les autres.

MONSIEUR, *riant.* — Oh ! ta devise !... Tu fais ma joie, avec ta devise, que tu me pousses quand nous sommes entre nous deux... Elle est jolie, ta félicité gastronomique ! Toi qui me disais l'autre jour, au plus fort de la neige et du froid : « Si nous profitions de ce temps-là pour rendre tous les dîners que nous avons reçus ? Nous nous en tirerions avec un lapin ou un gigot, en prétendant que la neige et le froid ont interrompu les approvisionnements de Paris... et tu ajoutais que, devant nos convives, tu dirais : « Ce matin, aux halles, j'offrais cent francs à celle des marchandes qui me fournirait un turbot, et toutes me répondaient : — « Pour vos cent francs vous ne trouveriez pas même une laitue ». — Hein ? Te souviens-tu que tu devais lâcher cette blague-là ? (*Riant encore.*) Ne viens donc plus me parler de devise et de félicité gastronomique... Ah ! je la vois d'ici, la félicité que tu leur aurais procurée avec un lapin et cinq sous de gruyère. En sortant de chez nous, nos convives seraient en rés chez le boulanger pour y acheter un petit pain.

MADAME, *revêche* — Je ne croyais pas être aussi comique en voulant faire des économies... surtout quand je prévoyais les folies que votre vanité vous entraînerait à commettre pour les étrennes.

MONSIEUR. — Jusqu'à ce moment, tu leur as déjà pas mal tordu le cou, à mes prodigalités de premier de l'an... Je continue la lecture de ma liste... A Mme Pilaton (qui, cet été, t'a offert le voyage à la mer), une boîte de bonbons de chez.. je ne sais pas encore de chez qui... mais je choisirai un confiseur en renom... une boîte de 40 francs.

MADAME, *souriant de pitié.* — Comme c'est bien trouvé ! ... Des bonbons à quelqu'un qui allait à Trouville pour son mauvais estomac.

MONSIEUR. Alors avec ma boîte, elle offrira des étrennes à une autre. . mais je n'en aurai pas moins fait la politesse ! (*Poursuivant.*) A Clarinet

MADAME. Comment ! vous donnez des étrennes à cet acteur ?

MONSIEUR. — De même que tu as compté les lettres apportées par le facteur, j'ai fait le compte des places de théâtre que, pour nous ou pour nos amis, nous avons soutirées à Clarinet... à « *Mon très cher Monsieur Clarinet* », comme tu écrivais en tête de toutes les lettres pour demander des places... En lui offrant une canne d'une quarantaine de francs, je lui rembourse ses places à raison de 19 centimes... Est-ce que tu trouves encore que c'est une folie ?

MADAME, *nerveuse.* — Ailez, allez, je ne discute plus. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais qu'on nefait pas boire un âne qui ne veut pas boire... il vous plaît de donner à droite et à gauche, donnez donc. . jetez même nos meubles par la fenêtre .. Tenez, j'ai mes bijoux, voulez-vous que je vous les apporte ? Vous les distribuerez aussi à des cuisinières...

MONSIEUR, *continuant.* — A mon oncle Rambricher, un bronze de dix louis.

MADAME, *avec fureur.* Oh ! à celui-là, jamais ! jamais ! ! ! pas même un haricot gâté, je vous le défends.

MONSIEUR. — Mais au contraire, mieux vaut donner à lui qu'à tout autre, car ça nous reviendra toujours, attendu que je suis son unique héritier... Et puis, qu'a-tu donc à lui reprocher, à ce bon vieillard de 96 ans ?

MADAME. — Sa mauvaise foi ! Est-ce qu'on vit jusqu'à 96 ans ?...

MONSIEUR. — Nous ne pouvons pourtant pas, un dimanche, sous prétexte de lui faire prendre l'air, le conduire à l'abattoir.

MADAME. — Non ! on ne vit pas jusqu'à 96 ans lorsqu'on est dans son cas ! Quand il a été question de nous marier, le notaire, pour décider papa, lui avait fait reluire ton oncle comme des *espérances* prochainement *réalisables*, car il avait déjà 75 ans... Et, depuis vingt années, il vit sans penser à dégager la parole du notaire !... Agir ainsi, c'est propre d'un homme de mauvaise foi.

MONSIEUR, *sans discuter le plus